

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-2 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'Eurométropole de Metz - Exercice 2021.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 30 novembre 2022,

CONSIDERANT la compétence de la métropole en matière d'eau potable,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole 2021.

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) Exercice 2021

Extrait de l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales :

" Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable..."

Sommaire

1.	Caractérisation de la compétence eau potable sur L'Eurométropole de Metz	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	4
1.2.1	Gouvernance	4
1.2.2	Exploitation du service	4
1.3	Évolution des gouvernances et des gestions de l'exploitation de l'eau potable pour les années à venir	4
2.	Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS	4
2.1	Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2021	5
2.2	Volumes annuels en 2021	5
2.3	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2021	5
3.	Tarification de l'eau et recettes du service	5
3.1	Facture d'eau type (D102.0)	5
3.2	Recettes	6
4.	Indicateurs de performance	6
4.1	Qualité de l'eau	6
4.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	6
4.3	Indicateurs de performance du réseau	6
4.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	6
4.3.2	Indices linéaires	7
4.3.3	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	7
4.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	7
5.	Financement des investissements	7
5.1	Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable	7
5.1.1	Secteur Rozérieulles	7
5.1.2	Sur le secteur l'Eurométropole de Metz de l'ex-SESEM	8
5.2	Branchements en plomb	8
5.3	État de la dette du service	8
5.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service :	9
5.5	Programme de travaux	9
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	9
7.	Éléments marquants de l'année 2021	9

1. Caractérisation de la compétence eau potable sur L'Eurométropole de Metz

1.1 Présentation du territoire desservi

Depuis sa transformation en métropole au 1^{er} janvier 2018, l'Eurométropole de Metz exerce la compétence eau potable en lieu et place de ses communes membres. Dans un souci de continuité des services gestionnaires d'eau potable existants et d'harmonisation progressive du territoire pour la compétence eau potable, l'Eurométropole de Metz s'est substituée aux communes dans leurs représentations dans les syndicats, a créé la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et a participé à la création du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

Avant la prise de compétence, le territoire de l'Eurométropole de Metz était constitué de 10 modes différents de gestion de la compétence eau potable. A l'issue de l'année 2021, il n'en comporte plus que 5 :

- Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), qui voit son périmètre augmenter avec Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy et Ars-Sur-Moselle
- Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF)
- Le Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny (SMIEV)
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), qui voit son périmètre diminuer avec la sortie de la commune d'Ars-Sur-Moselle,
- La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz, qui intègre le périmètre de la commune de Rozérieulles.

SIEGVO
Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne

SERM
Syndicat des Eaux de la Région Messine
DSP VEOLIA EAU

Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz

SEBVF
Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

SMIEV
Syndicat Mixte Intercommunal des Eaux de Verny
DSP VEOLIA EAU



Structures eau potable au 1^{er} janvier 2022

1.2 Mode de gestion du service

1.2.1 Gouvernance

Pour les structures syndicales existantes comme le SIEGVO, le SEBVF et le SMIEV, la substitution des communes par l'Eurométropole de Metz a eu pour effet de transformer les syndicats intercommunaux en syndicats mixtes. Créé en 2018 par deux EPCI et une commune (Rives de Moselle, l'Eurométropole de Metz et Sanry-Les-Vigy), le SERM a été créé directement en syndicat mixte.

La Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz est une régie autonome et personnalisée, créée par l'Eurométropole de Metz. Sa gouvernance est constituée d'un Conseil d'Administration, d'un Président et d'un Directeur, comme la Régie HAGANIS pour l'assainissement.

Enfin l'Eurométropole de Metz a géré en 2021 la compétence eau potable pour les communes de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy sous un budget annexe au budget général avec le soutien de délégations de service public pour la distribution de l'eau potable.

L'année 2021 est une période importante pour la gestion de l'eau sur l'Eurométropole de Metz. En effet, la collectivité a préparé pour le 1^{er} janvier 2022 l'intégration de Roncourt dans le périmètre de l'EPCI et son maintien, pour la gestion de l'eau potable, dans le SIEGVO, le détachement d'Ars-Sur-Moselle du SIEGVO et son rattachement au SERM, l'intégration des communes de l'ex Syndicat des Eaux du Sillon de l'Est Messin (SESEM), à savoir Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy au sein du SERM. Pour finir, la commune de Rozérieulles a intégré le périmètre d'intervention de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

1.2.2 Exploitation du service

L'exploitation du service de l'eau potable est soit publique, c'est le cas pour le SIEGVO, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et le SEBVF, soit privée par le biais de délégations de service public pour le SERM, le SMIEV et l'Eurométropole de Metz.

Les délégations de service public se distinguent par quatre contrats d'affermage différents (SERM, SMIEV et deux pour l'Eurométropole), tous signés avec VEOLIA (Mosellane des Eaux).

Pour l'Eurométropole de Metz, les deux contrats d'affermage en 2021 étaient:

- Contrat d'affermage pour le groupement de communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy: du 01/11/2007 au 31/10/2022. Ce contrat a été cédé au SERM le 1^{er} janvier 2022,
- Contrat d'affermage pour la commune de Rozérieulles: du 01/07/2009 au 30/06/2021. A l'issue du contrat d'affermage, le 1^{er} juillet 2021, la commune de Rozérieulles a rejoint la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz.

1.3 Évolution des gouvernances et des gestions de l'exploitation de l'eau potable pour les années à venir

La prochaine échéance qui doit influencer la gouvernance de l'eau potable sur la Métropole est liée à la demande d'intégration de la commune de Lorry-Mardigny. Dans le cas où le rattachement serait approuvé par les Services de l'Etat, la commune rejoindrait la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz pour sa gestion de la distribution de l'eau potable.

2. Périmètre de l'Eurométropole de Metz concerné par le présent RPQS

Chaque structure publique, à qui l'EPCI a délégué l'exercice de la compétence eau potable, produit son RPQS pour le territoire qui la concerne. Les syndicats des eaux qui ont fait le choix de déléguer l'exploitation du service de l'eau potable bâtissent leur RPQS sur la base des données présentes dans le rapport annuel du délégataire (RAD) et de leur données propres (investissement, état de la dette, etc...).

Pour l'Eurométropole de Metz, le RPQS 2021 et les indicateurs réglementaires ne portent que sur les communes gérées en direct à savoir Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy. Néanmoins certaines données 2021

des Syndicats des Eaux et de la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz viennent s'ajouter à ces quatre communes afin de visualiser la compétence eau potable sur l'ensemble de l'EPCI.

2.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés en 2021

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Habitants	3527	1 385	222 689
Abonnés	1474	529	55 070

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

2.2 Volumes annuels en 2021

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Volume prélevé au milieu naturel (m ³ annuel)	0	74 342	18 668 243
Besoin des usines (m ³ annuel)	0	0	479 027
Volume produit (m ³ annuel)	0	74 342	18 189 215
Volume acheté en gros (m ³ annuel)	264 141	45 820	797 421
Volume mis en distribution (m ³ annuel)	264 141	120 162	18 986 637
Volume comptabilisé (m ³ annuel)	228 174	69 771	12 841 015
Volume estimé non-compté (m ³ annuel)	3167	7 952	457 108
Volume consommé autorisé (m ³ annuel)	231 341	77 723	13 298 123
Volume vendu en gros (m ³ annuel)	0	0	2 840 829
Volume facturé (m ³ annuel)	227 737	65 633	12 702 169

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

2.3 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) en 2021

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Longueur réseau canalisations (km)	131,9	10,7	1 249

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Facture d'eau type (D102.0)

Pour des raisons d'affichage les prix unitaires comportent 4 décimales maximum et 2 pour les totaux. Les prix sont extraits des rapports annuels 2021 de chaque entité, pour une facture au 1^{er} janvier 2022.

Facture type pour 120 m ³		REMM 01/01/2022	SERM 01/01/2022	SIEGVO 01/01/2022	SEBVF 01/01/2022	SMIEV 01/01/2022
Distribution de l'eau		Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Abonnement compteur DN15 (€HT/an)	1	35	49,96	17,77	64,8	45,45
Part eau potable/délégataire ou exploitant (€HT/m ³)	120	1,1242	0,5163	0,9833	1,2650	1,1787
Part eau potable/ surtaxe (€HT/m ³)	120	0	0,2289	0	0	0,4101
Sous-total pour la partie eau en €HT/m ³ pour une facture type:		1,42	1,16	1,13	1,81	2,00
Collecte et traitement des eaux usées		Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Part HAGANIS (€/m ³ HT)	120	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14
Organismes publics		Quantité	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire
Préservation des ressources en eau/ taxe Agence de l'Eau (€HT/m ³)	120	0,071	0,0592	0,07245	0,08	0,0664
Lutte contre la pollution - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Autres taxes (VNF, frais de services,...)	120	0	0,0006	0	0	0
Modernisation des réseaux - taxe AERM (€HT/m ³)	120	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233
Total € HT:		385,18	353,32	351,22	432,96	455,29
Total € TTC:		413,78	380,17	377,95	464,19	487,75
Prix de la facture "type 120 m ³ " en €TTC/m ³ :		3,45	3,17	3,15	3,87	4,06

3.2 Recettes

Suite au transfert de la compétence eau potable des communes vers l'Eurométropole de Metz, l'EPCI perçoit en recette les surtaxes dites "communales" sauf pour les communes déjà adhérentes à un syndicat des eaux existant ou à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz ainsi que les droits au raccordement sur le réseau public de distribution de l'eau potable.

Les recettes 2021 concernent donc les surtaxes et les droits de raccordement de Nouilly, Noisseville, Ars-Laquenexy et Rozérieulles et se montent à 97 371 €.

4. Indicateurs de performance

4.1 Qualité de l'eau

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy	Rozérieulles
P102.1 Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :	100%	100%
P101.1 Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :	100%	100%

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour Rozérieulles est de 85 (sur 120).
A titre d'information, le même indice est à hauteur de 87 pour les communes de l'ex-SESEM (Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy).

4.3 Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Rendement (%)	87,6%	64,7%	85,0%

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

Le rendement de réseau entre 2020 et 2021 est en recul de 71,1% à 64,7%. Néanmoins cette diminution est à relativiser sachant que le calcul du rendement en 2021 a été calculé par rapport à une moyenne entre les 6 premiers mois de l'année 2021 sous la délégation de service de VEOLIA et les 6 derniers mois sous la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz. Il faudra attendre la pleine année 2022 sous la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz pour avoir un calcul plus fin du rendement. Depuis 2019, année d'un renouvellement patrimonial important sur Rozérieulles, le rendement depuis cette date est toujours en hausse (60,1% en 2019).

Le rendement de réseau du secteur de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy est excellent et passe de 75,7% en 2020 à 87,6% en 2021. L'importante variation est due à la crise sanitaire, où la relève réelle des compteurs des communes n'a pas pu être effectuée dans de bonnes conditions en 2020. La conséquence directe a été une sous-estimation du volume distribué qui a impacté à la baisse le rendement 2020 (de 75,7%). Après une relève actualisée début 2021, le rendement 2020 a été recalculé à hauteur de 83,2%. On peut donc résumer le rendement du réseau pour les trois dernières années à 89,6% (2021), 83,2 % (2020) et 87,6 % (2021).

4.3.2 Indices linéaires

	Nouilly, Noisseville et Ars- Laquenexy**	Rozérieulles	Eurométropole de Metz*
Indice linéaire de perte P106.3 (m ³ /j/km)	1,85	10,88	6,25
Indice linéaire des volumes non-comptés P105.3 (m ³ /j/km)	2,03	12,92	7,25
Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	13,05	19,93	35,41

*: Part de l'Eurométropole extraite des données globales des syndicats SERM, SIEGVO, SMIEV et SEBVF (au prorata des volumes d'eau distribués)

** : Part des 3 communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy extraite des données globales du périmètre de l'ex-SESEM (au prorata des volumes d'eau distribués)

4.3.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy	Rozérieulles
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%):	0,16%	0,97%

4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

	Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy	Rozérieulles
Indice d'avancement de la protection des ressources (%)	Sans objet (achat d'eau)	60,0%

5. Financement des investissements

5.1 Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice comptable

5.1.1 Secteur Rozérieulles

Montant engagé par l'Eurométropole de Metz : 4 968 €TTC pour la sécurisation du barreadage extérieur du réservoir intermédiaire.

Montant financé par des tiers :

- Branchement neufs suivants sur Rozérieulles :
1^{er} semestre 2021 :

Adresse	Nature	Nombre	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Rue de Paris	Branchement Neuf	4	32	58 ml	PEHD
Chemin de Banauvignes	Branchement Neuf	1	25	3 ml	PEHD

2^{ème} semestre 2021 :

Date	Adresse	Nature	Nb
09/08/2021	Lotissement les Hautes Vignes	Raccordement neuf	1
02/09/2021	4 rue Pasteur	Branchement neuf	1
10/09/2021	28 chemin de Banauvignes	Branchement neuf	1

5.1.2 Sur le secteur l'Eurométropole de Metz de l'ex-SESEM

Montant engagé par l'Eurométropole de Metz : 17 180 € TTC pour la mise en conformité du réseau d'eau potable du lieu-dit Lauvallières à Nouilly.

Les travaux financés par le gestionnaire du réseau dans le cadre de ses engagements contractuels sont :

Rue	Nature des travaux	Nb	Diam. (mm)	Lg (ml)	Nature
Nouilly - 1 Route de Servigny-lès-Sainte-Barbe	Renouvellement Branchement	1	25	8	PEHD
Noisseville - 30 Rue des Gros Noyers	Renouvellement Regard Compteur	1	15	/	/

Les travaux financés par des tiers sont :

Adresse	Nature	Nb	Diamètre	Linéaire	Matériaux
Nouilly - 6 Rue de la Gare	Branchement neuf	1	32	7	PEHD
Ars-Laquenexy - 12 Route d'Aubigny	Branchement neuf	3	50	30	PEHD
Noisseville - Chemin des Ecoliers	Branchement neuf	1	32	2	PEHD

5.2 Branchements en plomb

Pas de branchement plomb sur les communes de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy.

5.3 État de la dette du service

Il existe trois emprunts en cours, un pour la commune de Rozérieulles et deux pour les communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy (Ex-SESEM):

Prêteur	Capital Restant Dû :	Périmètre :
SFIL CAFFIL	306 279 €	Rozérieulles
CREDIT AGRICOLE (2 emprunts)	262 610 €	Ex-Sesem
Ensemble des prêteurs	568 889 €	

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

Secteur de Rozérieulles :

- Les réfections du génie civil et des équipements de protection collective du réservoir intermédiaire sont nécessaires suite aux recommandations de l'ARS.
- Les périmètres des réservoirs devraient être grillagés pour éviter les dégradations observées.

Secteur de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy :

- Remplacement de la clôture au niveau de l'ancienne station de pompage de Noisseville dans le cadre du renouvellement.

5.5 Programme de travaux

L'année 2021 est une année de transition pour les contrats de Rozérieulles, Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy. En effet pour la première, l'exploitation du service est passée de VEOLIA à la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et pour les trois dernières, l'année 2021 est la dernière sous le pilotage de la Métropole, ce secteur géographique étant intégré pleinement au Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM). Les renouvellements patrimoniaux reprendront une fois les opérations de transitions terminées.

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) : aucun abandon de créance sur 2021.

7. Eléments marquants de l'année 2021

- Un rendement moyen toujours en hausse pour Rozérieulles si on lisse les trois dernières années, grâce à d'importants travaux de renouvellement de réseaux,
- Une période importante de transition puisque tous les territoires communaux gérés par la Métropole ont rejoint ou rejoindront une des 5 structures existantes de l'Eurométropole de Metz : la commune de Rozérieulles intègre, mi-2021, la Régie de l'Eau de l'Eurométropole de Metz et les communes de Nouilly, Noisseville et Ars-Laquenexy intègrent le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) au 1^{er} janvier 2022,
- Une transition également pour le territoire communal d'Ars-Sur-Moselle qui passe du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) au SERM au 1^{er} janvier 2022 également,
- 100 % de conformités microbiologiques et physico-chimiques sur les analyses officielles de l'année 2021 : ce résultat montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée.

ANNEXES

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

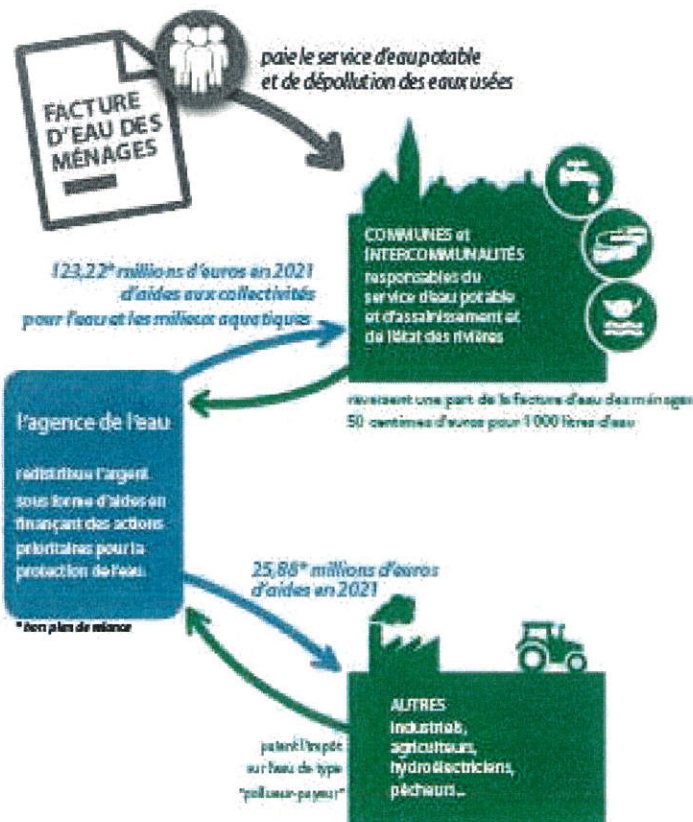
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Gispa - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Docteur à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la commune ou à la communauté de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La commune ou la communauté de l'établissement public de coopération intercommunale s'inscrit à cette note d'information publique dans une note de liaison de l'Agence de l'eau et les données figurant sur le tableau des dépenses

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



6,34 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



70,46 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,27 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,41 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



0,38 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,82 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,73 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



10,53 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau potable

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



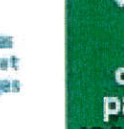
4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



39,09 € aux collectivités pour l'entretien et la gestion des eaux de pluie



7,18 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



26,48 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



17,07 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



5,51 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 67 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Rédaction : AEB, D.C. - mars 2022 - Impression sur papier PEFC®
Crédits - photos : Agence de l'eau Rhin-Meuse - Isidoro B. Jean-Louis Aubert

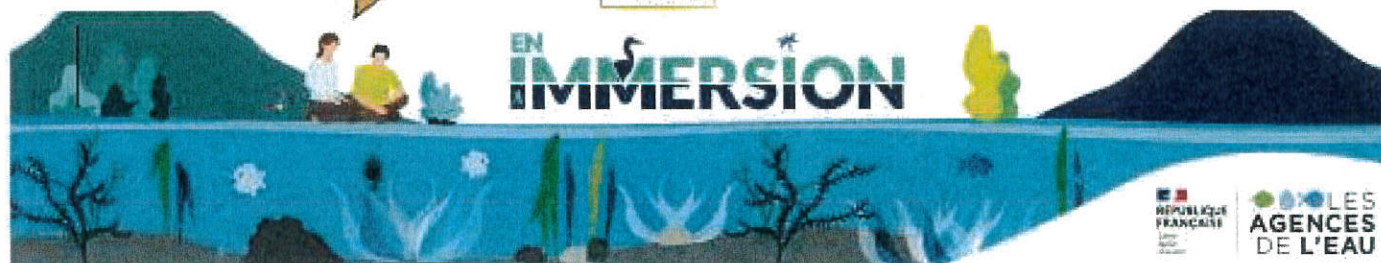


Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

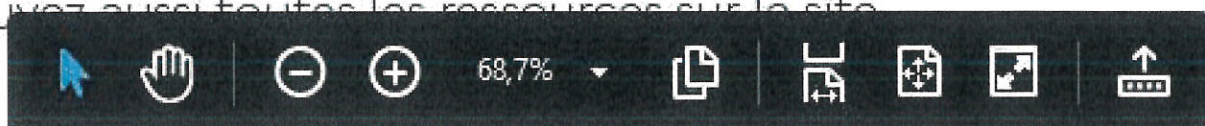
Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site



fr

Résumé de l'acte

057-200039865-20221205-2022-12-DB2-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DB2
Date de décision : lundi 5 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'Eurométropole de Metz - Exercice 2021
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221205-2022-12-DB2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:21	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:22	En cours de transmission	
07/12/22 17:24	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:28	Accusé de réception reçu	